



## Concertation publique

### Face au risque de submersion, quel projet de territoire.... ?

Afin de prendre la mesure des différents risques côtiers existants et d'intégrer les effets attendus du changement climatique, la Stratégie littorale a défini un programme d'actions pour lutter contre les risques de submersion marine, d'érosion et d'éboulement de falaises.

Pour le volet inondation de cette stratégie, un premier PAPI Bresle-Somme-Authie est établi pour la période 2016-2023, et constitue le plan d'action du syndicat mixte baie de Somme. Son programme d'action a été élaboré dans un objectif de protection face aux submersions marines pour une tempête décennale à l'horizon 2065.

Le Syndicat Mixte de la Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) a missionné le groupement d'étude mené par le cabinet ARTELIA pour les études et la réalisation des travaux du PAPI sur les secteurs des Bas-Champs, de la baie de Somme et du Sud de la baie d'Authie.

L'ampleur de ce projet d'aménagement conduit le SMBS-GLP à mener une large concertation de façon à associer les habitants dans l'élaboration de ce programme d'actions.

Plusieurs temps de concertation ont déjà eu lieu avec les habitants :

- L'atelier n°1 (20 août 2020) : les participants ont été invités à se projeter sur le long terme pour défendre différentes stratégies de lutte et d'adaptation aux submersions marines et décrire leur sentiment de protection en résultant.
- L'atelier n°2 (6 et 7 octobre 2020) : les participants ont effectué des propositions argumentées de différents tracés pour les nouveaux ouvrages.
- Le troisième atelier qui a eu lieu les 26 et 27 janvier 2021, a permis à 51 participants d'approfondir la réflexion sur différents scénarios issus des réflexions de l'atelier n°2 et des comités techniques locaux.

Ce travail guidera le Syndicat Mixte et l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le choix d'un scénario d'implantation des ouvrages. Ce choix sera développé en concertation avec le public jusqu'au début de l'été 2021.

## I. En quoi l'atelier n°3 a-t-il consisté ?

Le troisième atelier a eu lieu à l'entrepôt des sels de Saint-Valéry-sur-Somme.

Les mesures sanitaires ne nous ayant pas permis d'organiser ces ateliers en groupes, un travail collectif a été proposé en plénière . Cette configuration a demandé beaucoup de discipline pour que chaque participant puisse s'exprimer, écouter la position des autres et émettre des propositions. Ces ateliers se sont déroulés dans un climat constructif, où chaque participant a pu prendre part à l'analyse des différents scénarios, à l'argumentation des préférences exprimées et à l'émission de propositions d'amélioration.

Pour l'atelier du 26 janvier, 20 personnes étaient présentes, dont 65 % d'habitants, 15 % d'élus et 10 % d'agents, 10% autres.

Pour l'atelier du 27 janvier, 31 participants, dont 52 % d'habitants et 19 % d'élus et 13 % d'agents, 16% autres.

Après une brève présentation des systèmes d'endiguement et un rappel des étapes de concertation, l'équipe d'ARTELIA a présenté les différents scénarios d'aménagements. Pour chaque action, les participants ont analysé en plénière les avantages et les inconvénients de chacun des scénarios et ont pu émettre des propositions d'amélioration.

Ce travail collectif a permis de guider la maîtrise d'œuvre dans l'analyse et la définition précise des différents scénarios. Il permettra au comité de pilotage d'évaluer le bien fondé, les impacts identifiés et les améliorations envisagées, quant aux tracés et à la délimitation des emprises nécessaires.

Le fruit des échanges de ce troisième atelier est détaillé ci-dessous. Les documents présentés en début de séance par l'équipe de maîtrise d'œuvre sont consultables sur le site internet du SMBS : <https://www.baiedesomme.org/>

## II. Méthode de restitution des travaux collectifs

Ce travail collectif s'est appuyé sur la présentation faite par le bureau d'étude des différents tracés ou emprises des ouvrages envisagés dans le cadre du PAPI.

Lors de cette présentation, le bureau d'études ARTELIA a projeté :

- pour chacun des scénarios : des vues aériennes, des coupes, des projections émises par le paysager,
- ainsi qu'une analyse des avantages et inconvénients pour chacun des scénarios.

Sur un deuxième écran, le bureau d'études COMMUN accord a projeté un document de travail où étaient inscrits en direct les avis et propositions argumentées qui se dégagèrent des échanges.

Le résultat des travaux collectifs réalisés lors de la 2<sup>ème</sup> partie des ateliers a été reproduit dans un compte rendu qui rapporte de manière exhaustive les avis et propositions exprimés par les participants.

**Pour plus de lisibilité, ce compte rendu comprend 3 parties :**

- 1) Un document de restitution portant sur l'atelier des Bas-Champs**
- 2) Un document de restitution portant sur l'atelier Somme (Crotoy et Saint-Valery)**
- 3) Un document de restitution portant sur l'atelier Baie d'Authie Sud**

### III. Compte rendu synthétique

Les participants des ateliers ont été acteurs de la démarche en se prononçant sur les avantages/inconvénients et en apportant des propositions d'améliorations aux scénarios présentés. Tout au long des ateliers, ils ont argumenté leur position tout en restant à l'écoute des autres. Les avis comme les propositions émis ont tenu compte des contraintes techniques et réglementaires pressenties.

Grâce à la connaissance du territoire par ses habitants et ses usagers, les échanges ont permis d'ajuster les scénarios proposés en les enrichissant des enjeux locaux, sur les plans économiques et sociaux.

Un consensus est apparu au fil de ces ateliers sur les différents scénarios proposés par les participants.

L'atelier du 26 janvier sur le secteur des Bas-Champs et de Saint-Valéry-sur-Somme a montré que les participants étaient favorables à une solution qui :

- Optimise l'effet de l'ouvrage sur la dissipation de l'énergie de la houle sur le front de mer.
- Repose sur la reconstruction d'ouvrages neufs moins coûteux en entretien sur le long terme.
- Maximise l'efficacité des ouvrages en recourant au maintien des apports de rechargements sur le cordon de galets,
- Préserve le paysage aux alentours du Hourdel par l'apport de matériaux qui sont déjà présents sur le site (sable et galets),
- Soit la moins coûteuse et la moins compliquée en termes d'emprise foncière et donc plus rapide à mettre en œuvre pour la digue de la Gaité et de la Caroline, tout en préparant une solution à long terme de protection différenciée en retrait de l'ouvrage existant,
- Consiste à poser ponctuellement des batardeaux au niveau des points bas des quais de Saint-Valéry-Sur-Somme en lieu et place de protection sur tout un linéaire non sujet à submersion dans la pratique.

Au cours de l'atelier du 27 janvier sur le secteur de la Somme, de l'Authie Sud et de Saint-Valéry-sur-Somme, les participants ont opté pour les solutions suivantes :

pour l'Authie Sud :

- des solutions qui reposent sur un compromis à trouver entre d'une part un desserrement/élargissement des zones de flux et de reflux sur la partie maritime de l'Authie pour abaisser les niveaux d'eau à traiter devant les nouveaux ouvrages en retrait, et d'autre part la préservation des activités agricoles existantes dans les zones basses à l'arrière des ouvrages existants.  
N.B : Les solutions qui consistent à construire des portes à flot en travers de l'authie, sur la partie maritime ou sur la partie fluviale, représentent trop de contraintes techniques, environnementales et hydrauliques. Elles ne sont donc pas retenues par les participants,
- des solutions qui protègent en priorité les habitations, et quand la gestion des ouvrages hydrauliques le permet, les espaces agricoles sur la partie fluviale de l'Authie.

pour la Somme, les participants s'accordent à dire que :

- la mise en place d'une protection urbaine sur la façade Est du Crotoy peut rester un aménagement pour les secteurs du Quai Léonard, de la Place Jeanne d'Arc, du Quai Courbet et de la Digue Mercier). Ces aménagements devront permettre de conserver les usages actuels (promenade, lieu de rencontre, place du marché, évènements, manifestation, ports) et ne pas encombrer de manière inutile l'espace public. Les participants attirent l'attention sur la prise en compte de l'impact visuel de murets qui occulteraient la vue sur mer.
- Concernant la digue Jules Noiret, l'enjeu de protection via une rehausse d'ouvrage est nécessaire et devra être pérenne, la reconstruction de la digue est préférée à une simple rehausse de l'existant.
- Pour la plage du Crotoy un rechargement massif annuel et régulier pourrait être suffisant avec le renfort d'épis pour maintenir les apports et espacer les rechargements.
- Sur le secteur Nord du parking de Maye, l'abandon de la digue de rang 1 (en très mauvais état) et le confortement de la digue de rang 2 (moins de sollicitation hydrodynamique) permettrait une protection efficace (car plus haute et plus large que les digues de rang 1 et 2).

Ce nouvel ouvrage pourra venir se connecter au cordon dunaire existant pour refermer la protection. Cela afin de limiter le linéaire d'ouvrage à créer dans un secteur à l'environnement sensible et protégé.

- Sur le secteur Sud du parking de la Maye, le confortement du cordon dunaire semble avoir retenu l'attention des participants.
- Pour Saint-Valéry-sur-Somme,
  - l'enjeu qui ressort des échanges entre participants est d'assurer la sécurité des personnes (garde-corps dans le cas de muret bord à quai par exemple), de limiter les opérations de maintenance de protections amovibles par les équipes de la commune.
  - Il est souligné l'importance de prévoir un ressuyage des eaux en cas de franchissement des ouvrages de protection.
  - La possibilité de mise en place de muret en retrait qui s'intègre dans le paysage (muret-banc) est appréciée des participants.

Ces différentes propositions vont guider la maîtrise d'ouvrage, le SMBS et ses partenaires dans leur travail de consolidation de différents scénarios pour les tracés des ouvrages de protection, formant des systèmes d'endiguement homogènes pour la protection des biens et des personnes pour une tempête décennale à l'horizon 2065.

La suite des études s'appuiera sur ce travail collaboratif d'échange et de proposition argumentée avec les habitants et les usagers. Cet avancement permettra au comité de pilotage de retenir pour chaque secteur géographique un scénario d'implantation et de dimensionnement des ouvrages. Les scénarios de chaque secteur continuent d'être étudiés et seront encore concertés jusqu'à l'été 2021.

## IV. Prochaine étape de la concertation

**Le prochain atelier est prévu en avril 2021. Les modalités de cette concertation seront définies ultérieurement selon les conditions sanitaires en vigueur.** Toutes les précisions sur la tenue de ces ateliers seront apportées aux participants lors de l'inscription préalable.

Ce quatrième atelier aura pour objectif, dans un premier temps, de restituer, selon l'expertise technique et les rencontres de terrain, les différents modes de gestion hydraulique des marais.

Dans un deuxième temps, les participants seront invités à s'exprimer lors d'un travail collectif et à classer ces scénarios selon un ordre de préférence et en justifiant leurs choix.

Ce travail guidera la maîtrise d'œuvre, le SMBS et ses partenaires dans le choix définitif d'un scénario de gestion hydraulique coordonnée des marais.

Pour toutes informations complémentaires et/ou pour participer au prochain atelier, veuillez consulter le site interne du SMBS : <https://www.baiedesomme.org/>